

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

-0-0-0-0-0-

DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune de FLAVIN

-0-0-0-0-0-

Arrondissement de
MILLAU

Arrêté N° 20200316-0012 du 16 mars 2020

Commune de
FLAVIN

**Objet : Arrêté prescrivant la fermeture des salles communales de la commune de FLAVIN -
MESURES PRÉVENTIVES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

Le Maire

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1, à L.2212-6,
- Vu les mesures annoncées par le Président de la République et le premier ministre dans le cadre de l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le virus circule sur le territoire,

Considérant l'état de menace sanitaire lié au risque d'épidémie,

Considérant la nécessité de prendre des mesures préventives dans le cadre de la pandémie de Covid-19,

Considérant l'urgence et la nécessité de prévenir tous comportements de nature à augmenter ou favoriser les risques de contagion, notamment les rassemblements de personnes,

ARRETE

Article 1 :

A compter du 16 mars 2020, l'accès à l'ensemble des installations publiques, salles communales, accueillant des activités de nature sportive, culturelle ou associative à usage associatif ou privé est interdit pour une durée indéterminée à toute personne, sauf service.

Article 2 :

L'utilisation des salles par la mairie et/ou les professionnels reste possible (élections, réunions, ...).

Article 3 :

Le présent arrêté ne s'applique pas aux véhicules et engins de secours et d'intervention.

Article 4 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans

un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Monsieur le Maire de FLAVIN,

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie conformément à la réglementation en vigueur,

à FLAVIN, le 16 mars 2020

Le Maire,
Hervé COSTES

